

**PORTS DE GRANVILLE
CONSEIL PORTUAIRE
DU 8 DECEMBRE 2023
ACTIVITE PECHE**

1 - BILAN PARTIEL D'ACTIVITE 2023:

Statistiques partielles (janvier à septembre)

	2019	2020 (octobre)	2021 (octobre)	2022 (octobre)	2023 (octobre)
Tonnage (Kg)	7 610 000	6 253 000	7 377 500	7 691 000	6 810 275
Valeur (euro)	13 570 000	11 196 000	14 275 265	17 024 000	16 964 843

2 - POINT SUR LES TRAVAUX :

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL :

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023	
1er tronçon système défensif créée	135 000 €
Isolation créée (portes souples, portes sectionnelles, portes frigo)	75 000 €
Changement système froid créée	750 000 €
Camion + semi-remorque créée	190 000 €
Maçonnerie exutoire du Boscq	21 000 €

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENVISAGES EN 2024	
2 ^{ème} tronçon système défensif créée	100 000 €
Amélioration isolation locaux personnel (report 2023)	30 000 €
Peinture blanche sur toit créée	70 000 €
Pose panneaux photovoltaïques	150 000 €
Remplacement portes sectionnelles (2 ^{ème} partie)	40 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Transpalette électrique	5 000 €
Réfection 2 potences (moteur et réducteur)	30 000 €

Déplacement grue matériel quai sud	10 000 €
Préau pour gas coller criée	10 000 €
Supports dragues	10 000 €
Mezzanine local machine pour rangement pièces atelier	10 000 €
Surfaçage intérieur et extérieur criée (suite de travaux engagés en 2023)	50 000 €

Le gestionnaire fera une présentation, en séance, des différents travaux et investissements.

3 - TARIFS :

La grille tarifaire 2024 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 4,77 % par rapport à 2023 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 9 novembre 2023.

Une présentation des tarifs portuaires, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.

En application de l'article R5314-22 du code des transports, le conseil portuaire de Granville est invité à émettre un avis sur les propositions tarifaires envisagées pour 2024.

4 - BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

Une présentation du budget prévisionnel 2024, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

5 - APPROBATION DU PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS :

Une présentation du plan de réception et de traitement des déchets, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

Compte de résultat	N-1	%	2024	%
Prestations vendues	2 588 196	100%	2 590 000	100%
Chiffre d'affaires	2 588 196	100%	2 590 000	100%
Subventions d'exploitation	60 000	2%	60 000	2%
Transferts de charges	27 504	1%		
Reprises sur provisions	156 000	6%		
Total des produits d'exploitation	2 831 700	109%	2 650 000	102%
Fournitures consommables	349 006	13%	349 200	13%
Services extérieurs	608 624	24%	513 300	20%
Charges externes	957 630	37%	862 500	33%
Impôts et taxes	12 000	0%	12 000	0%
Autres charges de personnel	1 391 000	54%	1 453 000	56%
Charges de personnel	1 391 000	54%	1 453 000	56%
Dotations aux amortissements	124 103	5%	191 867	7%
Dotations aux provisions	150 000	6%	100 000	4%
Autres charges d'exploitation	122 549	5%	88 800	3%
Total des charges d'exploitation	2 757 282	107%	2 708 167	105%
Résultat d'exploitation	74 418	3%	-58 167	-2%
Résultat courant	74 418	3%	-58 167	-2%
Produits exceptionnels	2 500	0%	40 283	2%
Résultat exceptionnel	2 500	0%	40 283	2%
Résultat de l'exercice	76 918	3%	-17 884	-1%

Compte de résultat	N-1	%	2024	%
Prestations vendues	2 588 196	100%	2 590 000	100%
TAXES CRIEE GR-PE	1 679 309	65%	1 680 000	65%
TAXES ENREGISTREMENT GR-PE	9 970	0%	10 000	0%
PRESTATIONS COMMERCIALES GR-PE	137 401	5%	138 000	5%
PRESTATIONS TECHNIQUES GR-PE	62 704	2%	63 000	2%
LOCATION LD GR-PE	10 403	0%	10 500	0%
REDEVANCES DDFIP GR-PE	547 591	21%	548 000	21%
TAXE OUTILLAGE PECHE GR-PE	9 497	0%	9 500	0%
RECETTES DIVERSES GR-PE	130 048	5%	130 000	5%
FRAIS FACTURES GR-PE	1 273	0%	1 000	0%
Chiffre d'affaires	2 588 196	100%	2 590 000	100%
Subventions d'exploitation	60 000	2%	60 000	2%
SUBV.FESTIVAL COQU.GR-PE	60 000	2%	60 000	2%
Transferts de charges	27 504	1%		
TRANSF.CHARGES EXPLOIT.GR-PE	27 504	1%		
Reprises sur provisions	156 000	6%		
Provisions pour risques et charges d'exploitation	156 000	6%		
Total des produits d'exploitation	2 831 700	109%	2 650 000	102%
Fournitures consommables	349 006	13%	349 200	13%
EMBALLAGES GR-PE	66 665	3%	67 000	3%
ELECTRICITE GR-PE	190 138	7%	190 000	7%
GAZ GR-PE	1 189	0%	1 200	0%
EAU GR-PE	36 149	1%	36 000	1%
CARBURANT CRIEE GR-PE	32 830	1%	33 000	1%
PETIT EQUIPEMENT GR-PE	15 886	1%	16 000	1%
FOURN.ADMINISTRATIVES GR-PE	6 149	0%	6 000	0%
Services extérieurs	608 624	24%	513 300	20%
TRAITEMENT DECHETS GR-PE	24 260	1%	24 500	1%
CONTROLES PECHEURS GR-PE	2 112	0%	2 500	0%
LOYER PIROU GR-PE	6 428	0%	6 500	0%
HEBERGEMENT CCI GR-PE	-2 268	0%		
LOC.COPIEURS GR-PE	1 000	0%		
LOC.COPIEURS GR-PE	3 130	0%	3 200	0%
ENTRETIEN CRIEE GR-PE	190 958	7%	40 000	2%
revêtement sol (int.&ext.)			50 000	2%
ENTRETIEN PIROU GR-PE	737	0%	1 000	0%
ENTRETIEN MATERIEL GR-PE	117 682	5%	80 000	3%
réfection 2 potences			30 000	1%
dépl.matériel potence qu.sud			10 000	0%
ENTRETIEN VEHICULES GR-PE	10 319	0%	12 000	0%
MAINTENANCE GR-PE	20 418	1%	21 000	1%
ASSURANCES GR-PE	32 771	1%	33 000	1%
PERSONNEL MAD (EXT) GR-PE	75 437	3%	76 000	3%
PERSONNEL MAD (CD) GR-PE	14 000	1%	14 000	1%
PUBLICITE GR-PE	4 728	0%	5 000	0%
FESTIVAL COQU. GR-PE	85 000	3%	85 000	3%
FRAIS DEPLACEMENTS GR-PE	1 331	0%	1 500	0%
FRAIS RECEPTION GR-PE	71			
TELEPHONE/INTERNET GR-PE	4 617	0%	4 600	0%
FRAIS BANCAIRES GR-PE	6 622	0%	6 700	0%

S.A SPL DES PORTS DE LA MANCHE

Port de GRANVILLE Pêche (Criée)

Budget 2024

COTISATIONS GR-PE	7 872	0%	5 400	0%
FRAIS GESTION DOUANE GR-PE	1 400	0%	1 400	0%
Charges externes	957 630	37%	862 500	33%
Impôts et taxes	12 000	0%	12 000	0%
TAXE CFE/CVAE GR-PE	12 000	0%	12 000	0%
Autres charges de personnel	1 391 000	54%	1 453 000	56%
COUT PERSONNEL COMMUN SIEGE	154 000	6%	154 000	6%
COUT PERSONNEL COMMUN GR	1 237 000	48%	1 299 000	50%
Charges de personnel	1 391 000	54%	1 453 000	56%
Dotations aux amortissements	124 103	5%	191 867	7%
280507 - AMORT.LOGICIELS GR-PE			13 500	1%
FEAMPA :			8 167	0%
peinture toiture			3 500	0%
portes sectionnelles			2 000	0%
chariot élévateur			2 667	0%
FRANCE AGRIMER :			7 500	0%
panneaux photovolt.			7 500	0%
HORS FEAMPA & FRANCE AGRIMER :			8 000	0%
défense sous criée			5 000	0%
aménagement locaux personnel			1 000	0%
transpalette électr.			500	0%
préau (Gascooler)			500	0%
supports dragues			500	0%
mezzanine local machine			500	0%
281587 - AMORT.MATERIELS GR-PE			65 800	3%
281587 - AMORT.SYST.FROID (750K€)			37 500	1%
281817 - AMORT.AAI DIVERS GR-PE			10 700	0%
281827 - AMORT.MATERIEL TRANSPORT GR-PE			33 700	1%
281837 - AMORT.MAT.INFORMATIQUE GR-PE			7 000	0%
Dotations aux provisions	150 000	6%	100 000	4%
Provisions pour risques et charges d'exploitation	150 000	6%	100 000	4%
Autres charges d'exploitation	122 549	5%	88 800	3%
FRAIS COMMUNS SIEGE	102 800	4%	102 800	4%
REDEVANCE DSP CD50 GR-PE	19 000	1%	-14 000	-1%
CHARGES DIVERSES GR-PE	748	0%		
Total des charges d'exploitation	2 757 282	107%	2 708 167	105%
Résultat d'exploitation	74 418	3%	-58 167	-2%
Résultat courant	74 418	3%	-58 167	-2%
Produits exceptionnels	2 500	0%	40 283	2%
Subventions virées au résultat			10 283	0%
QP SUBV.SYST.FROID (750K€x80%)	2 500	0%	30 000	1%
Résultat exceptionnel	2 500	0%	40 283	2%
Résultat de l'exercice	76 918	3%	-17 884	-1%

SPL DES PORTS DE LA MANCHE
PORT DE GRANVILLE

TARIFS PECHE 2024

applicables au 1/1/2024



Les commandes doivent être faites au gestionnaire, service manutention, avant 16 heures la veille en semaine et le vendredi pour le lundi suivant.

Toute commande exceptionnelle en dehors de ces horaires doit être faite obligatoirement par téléphone.

Toute période commencée est due en entier. Le tarif par jour s'entend par journée de 24 heures comptée de minuit à minuit, sauf stipulation contraire.

Définition des heures de travail:

- Sont considérées comme heures " normales":
Les heures comprises entre 8 h et 12h et 14h et 18 h du Lundi au Vendredi inclus
- Sont considérées comme heures supplémentaires de jour:
 - Les heures comprises entre 6h et 8h, 12h et 14h et 18h et 22h du Lundi au Vendredi inclus
 - Le samedi toute la journée
- Sont considérées comme heures supplémentaires de nuit et de dimanche et jours fériés:
 - Les heures comprises entre 22 h et 6 h
 - les Dimanches et les Jours Fériés

LES TARIFS SONT EXPRIMES EN EUROS ET HORS TAXES

MANUTENTIONS ELEVATEUR PECHE

Toute prestation d'élévateur est facturée comme suit:

- pendant les heures normales: à partir de l'heure de rendez-vous
- en dehors des heures normales: dès activation des équipes d'astreinte suite à appel

**Tarif/ heure pour mouvement de
mise à l'eau ou mise à terre:**

Poids du navire	tarif
de 0 à 20 T	175,18
de 21 à 30 T	214,38
de 31 à 40 T	247,82
de 41 à 60 T	271,81
de 61 à 80 T	286,14
de 81 à 100 T	309,26

Sangle et calage sous responsabilité du représentant du bateau

1.1 - Majorations :

Les tarifs ci-dessus sont majorés de :

- 50 % par manœuvre en Heure Supplémentaire de jour,
- 100% par manoeuvre effectuée en Heure Supplémentaire de nuit, les dimanches et jours fériés.

1.3 - Réductions :

Une réduction de 50% est applicable en cas de mise à terre et mise à l'eau au cours d'une même marée (prise dans les sangles)

1.3 - Attentes :

Toute attente du personnel suivie de non présentation du bateau sous l'engin à l'heure précisée sur le bon remis lors de l'enregistrement de la commande ou pour retard dans les opérations de calage, entraînera une facturation forfaitaire de :

63,76

Majoration de 50 % en heure supplémentaire de jour et de 100 % en heure supplémentaire de nuit, les dimanches et jours fériés.

Cette facturation interviendra après expiration d'un délai de 30 minutes d'attente.

La présence du personnel sur les lieux pour d'autres travaux ne saurait, en aucun cas, dispenser les usagers du paiement du forfait d'attente.

USAGE DE LA GRUE DE SERVICE

- La première demi-heure
- Par demi-heure supplémentaire

Toute demi-heure commencée est due.

Majorations : Les taxes ci-dessus sont majorées :

- de 50 % en heure supplémentaire de jour,
- de 100 % en heure supplémentaire de nuit, les dimanches et jours fériés

102,30
60,43

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN			
- Forfait journalier progressif en fonction de la durée* *sauf cas de force majeure - le cas échéant un justificatif d'avarie lourde sera à fournir - application du tarif journalier identique à la première tranche <10 jours	les 10ers jours		26,98
	du 11ème au 20ème jour		28,52
	au-delà du 20ème jour		33,91
A noter: - Le stationnement est gratuit pendant la journée au cours de laquelle le bateau a été monté sur terre-plein. - Toute journée commencée est due. - Priorité aux navires de pêche et aux navires (NUC) basés dans le bassin à flot.			
Facturation BERS	par jour		5,99
Nettoyage emplacement			51,60
USAGE DU CHARIOT - ELEVATEUR			
	la demi-heure avec chauffeur		51,60
TRANSFERT / RECUPERATION DES APPATS PAR CHARIOT-ELEVATEUR AU TERMINAL FRIGORIFIQUE			
	Par trajet	par kg	0,10 €
MAIN D ŒUVRE SPECIALE SANS ENGIN			
	En horaire supplémentaire de jour :	+ 50 %	
	Nuit, Dimanche et Jour Férié	+ 100 %	
		l'heure	45,21
STOCKAGE DE PRODUITS			
1. EN VIVIERES			
ACHATS CRIEE - Au-delà de 24h de stockage	Panier		11,10
VENTES CRIEE - Au-delà de 24h de stockage	Petit palox		22,21
Facturation par jour de stockage (jour non divisible)	Grand palox		44,42
HORS CRIEE - Au-delà de 24h de stockage	Panier		11,10
Facturation par jour de stockage (jour non divisible)	Petit palox		22,21
	Grand palox		44,42
2. EN CHAMBRES FROIDES			
ACHATS CRIEE (y compris appâts) - Au-delà de 24h de stockage			
VENTES CRIEE - Au-delà de 24h de stockage	Unité		5,55 € par unité
Facturation par jour de stockage (jour non divisible)	d'emballage =		d'emballage et par
Glace comprise	Bac, grêle, sac		jour
Stockage max 48h après vente			
HORS CRIEE - Au-delà de 24h de stockage	Unité		5,55 € par unité
Facturation par jour de stockage (jour non divisible)	d'emballage =		d'emballage et par
Glace comprise	Bac, grêle, sac		jour
Stockage max 48h après vente			
VENTE GLACE PAILLETTE			
Producteurs et acheteurs :	Facturation minimum 90kg	inferieur à 100kg	0,133/kg
		entre 101 et 200kg	0,111/kg
		entre 201 et 300 kg	0,099/kg
		entre 301kg à 500kg	0,088/kg
		entre 501kg à 1000kg	0,077/kg
		au dela de 1000kg	0,066/kg
Autres clients externes :	Facturation minimum 90kg		0,17/kg
Acheminement glace aux CLDs sur demande:		CLD PIROU	15,71 €
		CLD CARTERET	26,19 €
BADGE GLACE			
	A partir du second	le badge	20,95
FRAIS ADMINISTRATIFS (DONT RETROCESSIONS) / FRAIS DE GESTION DOUANIERE			
		par dossier	15,71

TAXE D'USURE DES EMBALLAGES			
Producteurs et acheteurs :	par unité et par transaction		0,077
ACHETEURS ET BATEAUX-ACHETEURS (APPATS)			
Pénalités de retard de retour d'emballages (au-delà de la franchise de X jours)			
par grêle plastique/semaine			0,59
par bac plastique / semaine			1,18
par palette /semaine			5,80
par palox plastique/semaine			10,85
Non restitution d'emballage			
par grêle plastique.			12,99
par bac plastique.			15,58
par palette plastique.			51,96
par palox plastique.			155,89
BATEAUX			
Location			
par grêle plastique/semaine			0,59
par bac plastique / semaine			1,18
par palette /semaine			5,80
par palox plastique/semaine			10,85
Utilisation d'emballage créée de Granville en Hors créée			
Non restitution d'emballage / perte			
Utilisation d'emballage pour usage non alimentaire			
par grêle plastique.			12,99
par bac plastique.			15,58
par palette plastique.			51,96
par palox plastique.			155,89
LAVAGE DES EMBALLAGES			
trempage (ex: détachage encre seiche)	l'unité		0,52
prélavage	l'unité		1,04
lavage tunnel	l'unité		1,04
FILMAGE DES BACS			
	par bac		0,52
PRESTATION DE TRANSPORT PAR CAMION FRIGORIFIQUE AVEC UN CHAUFFEUR			
Emballages, glaces, produits débarqués	Tarif au kilometre dans un rayon de 150 km	par km	2,09
	Tarif au kilomètre au-delà de 150 km	par km	2,61
	Personnel supplémentaire	par personne et	31,43
	Attente	par 1/2 hre	31,43
	Nuit, Dimanche et Jour Férié		+100%
DEPOT D'ORDURES ILLICITE et NON ENLEVEMENT DE DECHETS			
	par constat de flagrant délit et/ou videosurveillance		112,50
FRAIS DE MISE EN ŒUVRE D UNE EQUIPE			
En dehors des heures d'ouverture de la halle à marée, pour une débarque non annoncée 36h à l'avance*			
*sauf cas de force majeure - le cas échéant un justificatif d'avarie lourde sera à fournir			
	En horaire supplémentaire de jour : + 50 %.	l'heure	45,20
	Nuit, Dimanche et Jour Férié + 100 %		
PENALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT / FRAIS DE RECouvreMENT			
En cas de retard de paiement, une pénalité sera appliquée correspondant à 3 fois le taux de l'interet légal.			
	Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art L441-9 du code du commerce)		40,00
USAGE DE MATERIELS DIVERS			
Location du coffret eau-électricité quai de Pléville	forfait à l'échouage		52,38
pour les bateaux non assujettis aux redevances et taxes des ports de Granville			
Utilisation de lance H.P.	par demi heure		31,43

HALLE À MARÉE DE GRANVILLE

TAXES AD-VALOREM 2023

Type 11 : ventes aux enchères
Type 12 : ventes par contrat
Type 15 : ventes par contrat produits non triés

	VENDEUR %	ACHETEUR %
REPP (Redevance équipement ports de pêche)	1,40	1,40
TAXE DE CRIEE <i>Produits triés</i>	4,75	4,75
TAXE DE CRIEE <i>Produits non triés</i>	3,00	3,00
Taxes sur produits triés	6,15	6,15
Taxes sur produits non triés	4,40	4,40

TAXE DE RAMASSAGE PIROU (Pas de REPP applicable)	1,40	1,40
TAXE DE RAMASSAGE CARTERET (REPP perçu par port de Carteret)	0,50	0,50
à titre d'information: REPP CARTERET	0,90	0,90

vendeur stationnement navire, potences, déchargement, allotissement, enregistrement, édition ticket, stockage **24H**, lavage trempage emballage, accès informatique, bornes élec et eau sur les quais.

acheteur chargement, enregistrement, édition ticket, stockage **24H**, lavage trempage emballage, accès informatique.

Type 14 : ventes de gré à gré avec pesée enregistrée sous la Halle avec stockage

	VENDEUR %
REPP	2,50
TAXE DE CRIEE <i>Potences, bornes de pesée, édition de ticket, stockage froid 24H et chargements.</i>	4,00
TAXE D'ENREGISTREMENT	1,00
TOTAL TYPE 14	7,50

Ventes directes (type 4) : déclaration volontaire

sans pesée sous la Halle

	VENDEUR %
REPP	2,65
TAXE D'ENREGISTREMENT <i>Halle à Marée</i>	1,25
TOTAL TYPE 4	3,90

REPP sur produits aquaculture:

Redevance d'Équipement applicable aux cultures marines de Chausey : déclaration volontaire

	€HT/la tonne
Moules	13,11
Huîtres	17,50
Palourdes	21,90

Taxe d'enregistrement annuelle:

inférieur à 100t 1000€/an
entre 101 et 200t 1500€/an
entre 201 et 300t 2000€/an
Au delà de 300t 500€ supplémentaire par tranche de 100t/an

Cotisations volontaires

	VENDEUR %	ACHETEUR %
Organisations de producteur	Selon barème en vigueur communiqué par les OP	
auxquelles s'ajoutent les taxes ad quantum communiquées par l'OP		
GRANVILMER U.P.M.G.		

Redevance déchets pour les navires de pêche et conchyliculture

La redevance de 0,125% sur la valeur des produits de la pêche est incluse dans la REPP, pour les vendeurs uniquement.

Toute évolution du coût de traitement des déchets supérieur au 0,125% sera répercutée l'année suivante sur la REPP (part vendeur).